



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département des Yvelines

Commune de Saint-Nom-la-Bretèche

**Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal de Saint-Nom-la-Bretèche**

**N°2023/02-6**

**Objet : Adhésion au groupement de commandes pour les assurances incendie, accident et risques divers (IARD) pour la période 2024-2027**

**L'an deux mille vingt-trois,**

Le quatorze février, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Gilles STUDNIA, Maire de Saint-Nom-la-Bretèche, 1<sup>er</sup> Vice-Président de la Communauté de Communes Gally Mauldre.

**Présents** : Gilles STUDNIA, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Dominique GERBERT, Isabelle TRAPPIER, Florent BORON, Christine CAILLAT, Karel KURZWEIL, Michel MOREAU, Axel FAIVRE, Sylvie SORMAIL, Philippe DESBOIS, Pascale COURMONT, Vanessa BRINKMEYER – MARTINET, Clotilde FRETÉ (arrivée à 19h48), Christelle BARDEILLE, Thomas BATIGNE (arrivé à 19h54, délibérations n° 1), Sophie LAFEUILLADE (arrivée à 20h11, ROB), Jean-Philippe ANTOINE (arrivé à 20h19, ROB), Stéphanie NOGUES.

**Absents ayant donné pouvoir (article L.2121-20 du CGCT) :**

Muriel DEGAVRE à Gérard PARFAIT  
Christian GHEZ à Dominique GERBERT  
Jean-Marc FRUCTUS à Karine DUBOIS  
Véronique LOZEVIS à Sylvie SORMAIL  
Nathalie ZENOU à Sophie LAFEUILLADE  
Éric FROMMWEILER à Stéphanie NOGUES

**Absents :**

Jérôme FENAILLON

Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté l'existence du quorum, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Isabelle TRAPPIER, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture  
078-2178057 12-20230215-2023-02-6-DE  
Date de réception préfecture : 15/02/2023



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département des Yvelines

Commune de Saint-Nom-la-Bretèche

**N°2023/02-6 : Adhésion au groupement de commandes pour les assurances incendie, accident et risques divers (IARD) pour la période 2024-2027**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de la commande publique,

**VU** la convention constitutive du groupement de commandes pour les assurances incendie, accident et risques divers,

**CONSIDÉRANT** l'intérêt de rejoindre ce Groupement de commandes, pour la période 2024-2027, en matière de simplification administrative et d'économie financière,

**CONSIDÉRANT** l'avis favorable à l'unanimité de la commission Finances, Informatique, Ressources Humaines et Travaux, Urbanisme, Sécurité du 06 février 2023,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

**À L'UNANIMITÉ**

**DECIDE** d'adhérer au groupement de commandes pour les assurances incendie, accident et risques divers pour la période 2024-2027,

**APPROUVE** la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer et notifier les marchés selon les modalités fixées dans cette convention,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

**DIT** que les dépenses afférentes sont inscrites au budget de la ville.

Fait et délibéré à Saint-Nom-la-Bretèche, les jour, mois et an ci-dessous,

Les membres présents ont signé au registre,

Pour extrait certifié conforme, à Saint-Nom-la-Bretèche, le 15 février 2023

Le secrétaire de séance

Isabelle TRAPPIER



Le Maire,

1<sup>er</sup> Vice-président de la Communauté  
de communes Gally Mauldre,

Gilles STUDNIA

Accusé de réception en préfecture  
078-217805712-20230215-2023-02-6-DE  
Date de réception préfecture : 15/02/2023

Ville de Saint Nom La Bretèche  
Conseil municipal du 14 février 2023

Mis en ligne le 16/02/2023  
Document rendu exécutoire le 16/02/2023  
Certifié par le Maire

Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Pascal PARISSIER

2